

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 juin 2022

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Monot, M. Martin S., M. Chabani

-----



## Délibération n° II du 30 juin 2022

### **ADHÉSION DU DÉPARTEMENT À L'INSTITUT PARIS RÉGION ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT – SUBVENTION.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les statuts de l'Institut Paris Région tels qu'annexés à la présente délibération,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant que l'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société dont le sport,

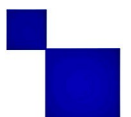
Considérant que l'Institut Paris Région a pour mission de contribuer aux démarches de planification stratégique, à la conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Île-de-France et qu'il apporte un soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les statuts de l'association l'Institut Paris Région ci-annexés,

- APPROUVE l'adhésion du Département à l'association l'Institut Paris Région au sein du collège des collectivités,

- DÉSIGNE Daniel Guiraud en tant que représentant du Département à l'assemblée générale de l'Institut Paris Région,



- ATTRIBUE une subvention de 25 000 euros à l'Institut Paris Région au titre de l'année 2022,

- APPROUVE la convention-cadre 2022-2024 et la convention d'application 2022 à conclure avec l'Institut Paris Région, dont les projets sont ci-annexés,

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*